

# Actualités – Décembre 2015

La commune de Bastia a pour projet de la mise en place d'un dispositif favorisant l'installation de primo-accédants sur son territoire, rendu possible par la loi ALUR. Il permettra aux primo accédants d'acquérir leur résidence principale à un prix inférieur au prix du marché, et ayant recours à un crédit immobilier. Par exemple, un prix de vente réduit à 2000 € le m<sup>2</sup> contre 2600 € à 3000 € normalement.

Cela concerne les personnes dont les revenus n'excèdent pas le plafond d'un Prêt locatif social (PLS) majoré de 25 %, soit au maximum 3000 €, et qui n'ont pas accès au crédit immobilier à cause des prix actuels du marché immobilier.

## **Un dispositif innovant**

*« Ce dispositif, que nous proposons, correspond à des engagements forts que nous avons pris face aux Bastiais en début de mandature et à notre volonté d'agir dans le champ d'une plus grande justice sociale. Il est inédit et innovant, même si des expériences similaires ont été conduites ailleurs. Nous avons choisi de nous servir du PUP (Projet urbain partenarial) qui encourage le promoteur, la commune et l'intercommunalité à passer des conventions dans une logique gagnant-gagnant. Le promoteur s'engage à réserver une part significative de son programme immobilier, jusqu'à 25% des logements au primo-accédant. Nous organisons, ainsi, sans apport d'argent public, une discrimination positive en faveur des résidents de la ville et de la CAB », déclare la mairie de Bastia*

## **Un signal fort**

Les critères pour être éligibles sont conformes à la loi : être primo-accédant et ne pas revendre le bien avant 9 ans. Seront privilégiés ceux qui sont, déjà, depuis un certain temps, en location et qui doivent avoir recours au crédit

immobilier. En contrepartie, les promoteurs obtiendraient, soit une constitution de réseau, soit une augmentation de la constructibilité minimum prévue par le PLU (Plan local d'urbanisme). « *Les nombreux promoteurs privés, que nous avons contactés, nous ont, déjà, donné leur accord de principe pour diminuer les prix de vente. Ce dispositif social, est un premier pas très important dans la mise en œuvre de notre politique du logement et un signal d'espoir fort adressé aux jeunes. Il a vocation à être inscrit dans le PLU et inséré dans le PLH (Programme local de l'habitat) de la CAB* », ajoute le Maire de Bastia